VŒU

Vœu relatif à une continuité urbaine entre Ivry-sur-Seine et les villes voisines : réalisons un itinéraire cyclable au niveau des Ponts Nelson Mandela

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des élus Europe Ecologie-Les Verts au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant : unanimité

Considérant que :

- Le Programme d'Action municipale 2008-2014 prévoit de [généraliser] les itinéraires cyclables pour permettre de relier les différents quartiers d'Ivry et notre ville à ses voisines... ».
- Les documents d'orientations élaborés depuis 2008 par la Ville d'Ivry-sur-Seine (projet de ZAC « Ivry Confluences », Plan Climat Energie, Chartes « Ecoquartiers » et « Espaces Publics »…) se positionnent tous en faveur d'une réduction de la circulation automobile et d'un partage plus équitable de la voirie en faveur des modes actifs.
- Le franchissement de la Seine par les Ponts Nelson Mandela est aujourd'hui particulièrement dangereux pour les cyclistes, qui n'ont d'autres choix que de circuler dans un flux automobile dense et rapide, ou d'emprunter un trottoir en principe réservé aux piétons mais largement occupé par du stationnement illégal au début de l'avenue de la Liberté.
- Le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC), adopté en 2002 par le Conseil général du Val-de-Marne, affirme l'objectif de donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité des Val-de-Marnais et prévoit l'aménagement d'un itinéraire cyclable permettant, depuis Ivry-sur-Seine, de rejoindre Charenton-le-Pont, Vincennes, Paris... via les Ponts Nelson Mandela.
- Le projet de Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF), arrêté en février 2012 par le Conseil régional d'Ile-de-France et approuvé par le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine en septembre 2012, affirme l'ambition de résorber les coupures sur les itinéraires piétons et vélos, et identifie les Ponts Nelson Mandela comme faisant partie des coupures prioritaires à résorber d'ici à 2015.
- Le projet de Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France indique que « la résorption des coupures devra se faire à l'occasion des projets d'infrastructures et d'aménagement. »

- Le projet de réaménagement de la RD 19, porté par la Région Île-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne et soumis à enquête publique du 15 octobre au 17 novembre 2012, « vise à mieux partager la voirie selon les différents modes de déplacement, notamment au profit des piétons, des vélos et des transports en commun » propose la « création de pistes cyclables continues sur les quais Jean-Compagnon (haut et bas), Auguste-Deshaies, Marcel-Boyer et la rue des Péniches » et l' « aménagement des têtes de ponts Nelson Mandela comme entrée de ville » mais ne prévoit pas l'aménagement même de ces ponts.

La Ville d'Ivry-sur-Seine :

- Demande au Conseil régional d'Ile de France et au Conseil général du Val-de-Marne de réaliser d'ici 2015 un aménagement cyclable sur les Ponts Nelson Mandela pour résorber la coupure des itinéraires cyclables existants ou à réaliser entre Ivry-sur-Seine et les villes voisines, conformément aux orientations du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) et du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF).
- Demande au Conseil régional d'Île de France et au Conseil général du Val-de-Marne de prendre dès à présent toutes les mesures permettant de sécuriser les déplacements des cyclistes sur les Ponts Nelson Mandela.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 NOVEMBRE 2012 RECU EN PREFECTURE LE 28 NOVEMBRE 2012 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 23 NOVEMBRE 2012